

Avis technique – Procédure simplifiée

Recyclabilité de caisses d'expédition en carton ondulé



DESCRIPTION DE L' EMBALLAGE	GENERALITES	
	Demandeur	Concept Manufacturing
	Date de la demande	Juin 2019
	Dénomination	- Caisse carton imprimé fermé par colle + ruban adhésif + stickers - Caisse carton imprimé fermé par colle + ruban adhésif - Caisse carton imprimé fermé par colle + scotch - Caisse carton neutre fermé par colle + ruban adhésif - Caisse carton neutre fermé par colle + ruban adhésif + stickers
	Marché	Non alimentaire
	Type de produit emballé	Matériel de nettoyage
	DESCRIPTION DE L' EMBALLAGE	
	Forme	Boîte carton d'expédition
	Dimension	-
	Masse vide	Non précisé
	ELEMENTS CONSTITUANTS	
	Corps de l'emballage	Carton ondulé
	Système de fermeture	Ruban adhésif
	Type d'encre/ vernis	Encre à base eau
	Type de colle	Non précisé
	COMPOSITION DU CORPS DE L' EMBALLAGE (ELEMENT SEPARABLE NON FIBREUX EXCLUS)¹	
	Papier-carton	100 %
	Plastiques	0 %
	Aluminium	0 %
	Acier	0 %
Autre	0 %	
→ Élément majoritaire : papier carton		
AVIS REFERENTS		
-		

PREREQUIS

- Le corps de l'emballage est constitué de plus de 50% (en poids) de papier-carton : cet emballage relève donc de la filière « Emballage papier-carton ».

¹ Le calcul de la part de papier-carton dans le corps de l'emballage est basé sur le poids des cinq matériaux d'emballage de référence (papier-carton, plastique, aluminium, acier, verre).

Q

ÉVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES ÉVALUÉES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT FIBREUX	Fort		
MATIÈRES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
	∅	∅	∅
ÉNERGIE DE PULPAGE	-		

* en condition minimale d'utilisation ** incluant humidité naturelle et liquide résiduel

⚠ Attention ∅ Pas d'impact ⚙ En cours d'étude ➤ Impact environnemental

CONCLUSIONS DU CEREC

La caisse carton se désintègre facilement dans les conditions industrielles de pulpage. La pâte classée peut être utilisée pour la fabrication de papier sur machine industrielle.

Le CEREC émet un avis favorable quant à la recyclabilité de cet emballage au sein des catégories 5.02A/1.05A par référence à la Norme EN 643 regroupant les emballages en papier-carton non complexés relevant du circuit municipal.

Une attestation de recyclabilité peut être délivrée sans réserve pour la caisse carton selon l'EN 13430 « exigences relatives aux emballages valorisables par recyclage matière ».

RECOMMANDATIONS DU CEREC

ECO-CONCEPTION : PISTES D'AMÉLIORATION DE L'EMBALLAGE

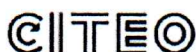
Au-delà de la bonne recyclabilité de l'emballage dans les conditions de régénération utilisées, le CEREC recommande :

- D'éviter l'utilisation d'adjuvants contenant des huiles minérales, en particulier des encres à base d'huiles minérales afin de prévenir la contamination de la boucle du recyclage emballages par ces substances, et d'utiliser des encres à faible migration et sans huiles minérales.
- D'éviter l'utilisation d'une encre de couleur sombre ou vive afin de ne pas colorer les fibres de cellulose lors du recyclage et saturer les eaux de process

CONSIGNES DE TRI

Le CEREC préconise l'ajout du pictogramme « Triman » recommandant de placer le carton dans le bac de collecte sélective.

VALIDATION



David CHAUVEAU



Christian PICARD